



**GUIDE
PRATIQUE**
de plantation
et d'entretien



À DIJON on sème !

OUVERT À TOUS

**TROTTOIRS
PIEDS D'ARBRES
PIEDS DE MUR**



Dijon s'engage



Dijon



© Jonas Jacquet/Ville de Dijon



Chères Dijonnaises, chers Dijonnais,

Comme nous nous y étions engagés en 2020, la végétalisation de l'espace public et la désimperméabilisation des sols, en particulier ceux des cours d'écoles, sont à l'œuvre. Ces actions limitent les îlots de chaleur, favorisent le cycle naturel de l'eau, améliorent la qualité de l'air. Elles contribuent également à l'embellissement de la ville, offrant un cadre de vie toujours plus agréable.

Je partage avec Patrice Chateau, conseiller municipal délégué à la biodiversité, la volonté d'impliquer les habitants dans des actions citoyennes collectives. Nous renforcerons ainsi notre capacité à préserver les écosystèmes et à anticiper les impacts du changement climatique sur notre territoire.

Je vous invite donc à participer au verdissement de votre ville en jardinant en bas de chez vous les pieds d'arbres ou de murs ainsi que les trottoirs. Comme je m'y étais engagée l'an dernier, il est désormais possible de faire créer, par les services techniques de la ville de Dijon, une petite fosse de plantation dans le bitume. Quel que soit votre projet, vous pouvez compter sur les équipes du Jardin de l'Arquebuse pour vous accompagner.

En fleurissant les rues, vous participez activement à la création de nouvelles zones de refuge pour les insectes pollinisateurs. Comme le compostage partagé, les plantations citoyennes favorisent aussi le lien social dans les quartiers.

Vous trouverez dans ce guide de nombreux conseils sur les choix de végétaux favorables aux écosystèmes urbains et aux pollinisateurs ainsi que sur les pratiques écologiques d'entretien. En complément, une charte « Permis de végétaliser » définit le cadre et les conditions de réalisation des plantations.

Je vous invite à semer autour de vous.

**Nathalie Koenders
Maire de Dijon
1^{ère} vice-présidente de Dijon métropole**



Comment obtenir votre permis de végétaliser ?

La végétalisation de l'espace public est soumise au respect de règles architecturales, patrimoniales ou techniques. **Vous devez donc faire une demande d'autorisation à la ville de Dijon.**

- 1** Rendez-vous sur la plateforme **eservices.dijon.fr** puis cliquez dans la rubrique Vie quotidienne/ Permis de végétaliser et connectez-vous ou créez votre compte pour accéder au formulaire.
- 2** Choisissez l'espace que vous souhaitez végétaliser : pieds d'arbres, pieds de murs ou trottoirs.
↳ Cela ne prend que quelques minutes.
- 3** Les services techniques de la ville étudient votre projet puis vous indiquent par mail si votre demande est acceptée.
↳ Dans le cas d'un trottoir, la collectivité prend en charge la création de la petite fosse.
- 4** Pour démarrer, vous pouvez récupérer gratuitement un sachet de graines de neuf espèces de plantes sauvages mellifères* en vous rendant à l'accueil du Planétarium Hubert Curien du Jardin de l'Arquebuse 14, rue Jehan de Marville (de 9h à 12h30 et de 14h à 18h, fermé le mardi, le samedi et dimanche matins).
↳ Si je souhaite semer ou planter d'autres essences, je privilégie des vivaces* de petite taille favorables aux pollinisateurs, résistantes à la chaleur ou au gel et peu gourmandes en eau : rose trémière, campanule, centaurée, trèfle, bleuet, coquelicot, marguerite, plantes grimpantes...
↳ Je ne plante ni ne sème d'essences urticantes, piquantes, toxiques, alimentaires ou envahissantes, ni de végétaux d'essences arborées.

Renseignements par mail à **manature@ville-dijon.fr**, téléphone **03 80 74 51 51** ou en vous rendant directement dans votre mairie de quartier.

Comment planter et semer ?

Même s'il est possible de planter ou semer toute l'année, le printemps et l'automne restent les moments les plus favorables. Les périodes de gel ou de fortes chaleurs sont déconseillées. Planter ou semer au printemps nécessitera d'arroser. Pendant la saison

estivale, je veille à respecter les éventuelles limitations de l'arrosage. En pleine terre, je prépare le sol en surface (maximum 10 cm de profondeur) afin que la terre soit meuble et aérée pour faciliter la plantation et le semis.

Je sème des graines ?

- Je vérifie la date de péremption sur le sachet pour assurer la bonne pousse et floraison.
- Je dépose les graines en surface du pied d'arbre, dans les interstices de bitume ou dans la petite fosse de plantation et j'arrose en fine pluie pour maintenir le sol humide mais non détrempé.

Je plante ?

- J'arrose la plante dans son godet pour que la terre soit bien humide.
- Je décompacte la base de la plante pour libérer les racines.
- Je dépose la plante dans le petit trou que j'ai fait en amont.
- Je remets de la terre et la tasse autour de la plante pour qu'il ne reste pas d'air.
- J'arrose.



Comment entretenir mes plantations



- Je m'engage à entretenir régulièrement et manuellement mon espace de plantation afin qu'il reste esthétique et qu'il ne gêne pas l'espace public. Je taille de façon raisonnée, je remplace les plantes dépérissantes ou mortes, je retire les déchets.
- J'arrose de façon raisonnable et surtout les premières semaines de plantation dans le respect des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse.
- Si besoin, j'utilise des engrais organiques dits naturels comme le purin d'ortie. Surtout pas de produits phytosanitaires ni d'engrais minéraux.
- Si j'installe des plantes grimpantes, je veille à accompagner leur développement afin de pas gêner la circulation de tous.
- Afin de limiter l'arrosage et le développement de plantes non souhaitées, je peux installer du paillage naturel sur 5 à 10 cm d'épaisseur à base de broyat de branches ou d'écorces de bois.
- Je surveille les nouvelles pousses et je retire les plantes exotiques envahissantes qui fragilisent les écosystèmes et peuvent profiter de ces espaces comme la Renouée du Japon, le Buddleia, l'Ambroisie à feuille d'armoise...

À DIJON
on sème
GUIDE
PRATIQUE

Le B.A.-BA du jardinier de rue

PIEDS D'ARBRES

Je choisis un ou plusieurs arbre(s) d'alignement ou tout arbre isolé sur le trottoir proche de chez moi pour semer et planter à sa base.

PIEDS DE MURS

Le trottoir le long de mon mur ou de ma façade de maison est sablé ou présente des fissures dans le bitume ?

↳ Je sème dans les interstices du trottoir ou le long du mur pour créer un espace fleuri utile à la préservation de la biodiversité urbaine.

TROTTOIRS

Le trottoir devant chez moi est bitumé ? Si les conditions réglementaires et techniques le permettent, la collectivité m'accompagne dans mon projet. Elle prend en charge la création d'une petite fosse de plantation ainsi que la préparation du sol. Je n'ai plus qu'à planter ou semer des graines !

Plante mellifère : plante qui produit le nectar récolté par les abeilles, qui le transforment en miel.

Vivace : plante qui vit plus de deux ans.

